

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Markus Optimal Patrimoine

Parts I (Capitalisation) FR0011612993

Ce Fonds est géré par HMG FINANCE FRANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de maximiser sa performance grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans. A compter du 01.01.2023, le FCP n'aura plus d'indicateur de référence et l'OPCVM aura pour objectif de gestion de maximiser sa performance grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, cet OPCVM est géré de façon active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, taux et actifs monétaires). La sélection des valeurs dépendra pour une partie des analyses macroéconomiques ou microéconomiques effectuées par le gérant, et essentiellement de l'analyse des qualités intrinsèques de la société sous-jacente. Les investissements se feront via des titres en direct ou par le biais de parts ou actions d'autres OPCVM.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 0% à 90% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 50% aux marchés des actions des pays émergents.

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes notations (voire non notés), de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux souverains ou du secteur public de la zone euro ;

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs et de pays émergents ;

- de 0% à 100% sur les marchés des obligations convertibles ;

- de 0% à 90% au risque de change sur les devises hors euro.

De 0% à 100% en instruments de taux à caractère spéculatif, dits haut rendement, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou notation jugée équivalente par la société de gestion. Cette dernière ne recourt pas mécaniquement et exclusivement sur les notations publiées par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres considérés.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif net.

Des titres intégrant des dérivés pourront être utilisés à des fins d'exposition au risque actions.

Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les lundis avant 12 heures selon les modalités prescrites dans le prospectus. Les règlements sont effectués en J+3 (jours ouvrés).

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP est classé en risque 5 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peut connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché action.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce dernier est d'autant plus important que l'OPCVM pourra utiliser des titres à caractère spéculatif de façon significative.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Fonds, notamment en cas de rachats importants.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	1,00% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,24%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,94% à la dernière clôture du Fonds
10% de la performance du FCP supérieure à 10% sur la période de calcul de la performance, dans les conditions décrites dans le prospectus.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

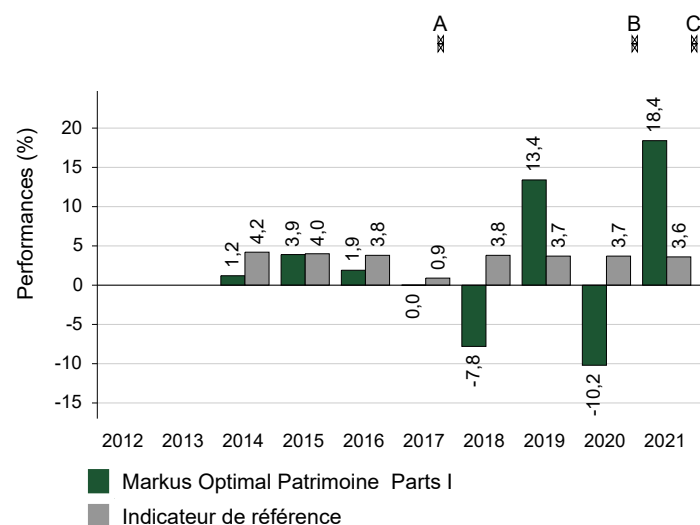
Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Une commission de surperformance est due lorsque la valeur liquidative par part du fonds est supérieure à la date de clôture à la valeur liquidative d'un portefeuille fictif qui a une performance annuelle de 10% pendant la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, et si le solde de sous-performance passée enregistré au terme des 5 exercices précédents clos n'est pas supérieur à la surperformance (ce mécanisme est mis en œuvre dès la VL du 03/01/2023, mais la période de 5 ans a commencé à être comptabilisée à compter de la VL du 03/01/2022). Cette commission est recalculée à chaque valeur liquidative pour chaque part du fonds. Cette surperformance est déterminée conformément au principe du « high water mark », qui désigne la valeur liquidative historique maximale par part du fonds (le « high water mark ») au cours des exercices précédents.

A compter du 01.01.2023, la commission de surperformance sera calculée selon une méthodologie intégrant l'absence d'indicateur de référence, ainsi que les orientations de l'ESMA relatives au calcul des commissions de surperformance dans les OPCVM. Cette modification de la méthodologie ne donnera pas lieu à une augmentation du taux barème de la commission de surperformance.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus, disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse www.hmgfinance.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 22 novembre 2013

Date de création de la part : 22 novembre 2013

Devise de référence : Euro.

A : A compter du 02/10/2017, reprise de la gestion financière du Fonds par HMG FINANCE. Les performances affichées auparavant ont été réalisés dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

B : A compter du 01/01/2021 : changement d'indicateur de référence : €STR capitalisé + 4%

C : A compter du 01/01/2023 : suppression de l'indicateur de référence.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 PARIS, France, ou par courriel à hmgfinance@hmgfinance.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet : www.hmgfinance.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.hmgfinance.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de HMG FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion HMG FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 janvier 2023.